

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE JEUDI 18 MAI 2017, À 19 H 00, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers : Poste no 1 : Martin Pelletier
Poste no 2 : William Hogan
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général et greffier : Jean-Pierre Cassivi

Est absent :

Le conseiller : Poste no 5 : Marc - Henrick Blanchette

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. VENTE DU CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC YORK.
4. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. RÉSOLUTION 17-044 - VENTE DU CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC YORK.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres du 5 avril 2017 paru dans le Journal le Pharillon pour la vente du Centre de plein air du lac York, à l'exception des chalets 6 à 10.

CONSIDÉRANT la clause de réserve par laquelle la Ville ne s'engage à retenir ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville n'était pas légalement obligée de procéder par appel d'offres.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville désire modifier les modalités et conditions d'une éventuelle vente du Centre de plein air du lac York.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville se prévale de la clause de réserve et annule par conséquent l'appel d'offres pour la vente du Centre de plein air du lac.

QUE la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires ayant déposé une soumission

4. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Sur proposition du conseiller, monsieur William Hogan, l'assemblée est levée à 19 h 15.

Délisca Ritchie Roussy
Maire

Jean-Pierre Cassivi
Directeur général et
greffier